LES FRUITS ET LÉGUMES
TRANSFORMÉS PAR UN INDUSTRIEL

VOUS ÊTES PRODUCTEUR
ET VOUS FAITES APPEL À UN TRANSFORMATEUR
POUR VOS FRUITS ET LÉGUMES ?

Vous donnez à une association de votre choix une partie de votre production

1
SOLAAL vous accompagne pour trouver une association partenaire

type de produits — quantité

2
Les produits donnés sont identifiés sur le bordereau de livraison

type de produits — quantité — destination

3
Les produits donnés sont acheminés vers le transformateur

Le transformateur contacte l'association bénéficiaire à la réception des produits donnés

SOLAAL assure le suivi de l'attestation de don adressée par l'association

Aucun transfert de propriété ne doit intervenir, le producteur agricole restant propriétaire des biens donnés jusqu'à leur réception par l'association d'aide alimentaire.

RÉGLEMENTATION

Les produits donnés doivent répondre aux mêmes normes que celles prévues pour la mise en marché.

LE SAVIEZ-VOUS ?

> L'attestation de don vous permet de bénéficier **d'une réduction d'impôt de 60 %** du coût de revient, dans la limite de 20 000 € ou 0,5 % de votre chiffre d'affaires.
> Le transformateur peut choisir :
- soit de facturer la prestation à l'association,
- soit de faire don de tout ou partie de sa prestation et de bénéficier d'**une réduction d'impôt à hauteur de 60 %** du montant de la prestation offerte (dans la limite de 20 000 € ou 0,5 % du chiffre d'affaires).

LES ASSOCIATIONS D'AIDE ALIMENTAIRE ONT UN GRAND BESOIN DE PRODUITS FRAIS. GRÂCE À VOTRE DON, VOUS CONTRIBUEZ À L'ÉQUILIBRE NUTRITIONNEL DES PLUS DÉMUNIS QUI ONT PEU ACCÈS À CES PRODUITS.

ILS TÉMOIGNENT...

« Nos équipes Millefruits sont mobilisées avec SOLAAL Pays de la Loire, et contribuent à réduire le gaspillage alimentaire. En effet les dates de péremption de nos gourdes Millefruits « à consommer de préférence avant » ne signifient pas que la consommation du produit représente un risque ! Comme rien ne se perd, nous préconisons le don de gourdes et de produits à base de pommes ! »

Eric SARAZIN, président - SAS Flash Fruits (49)

« Fruits Rouges & Co travaille avec SOLAAL Hauts-de-France depuis la crise sanitaire, en 2020. Avant, nous donnions directement nos produits à une association. Maintenant, travailler avec SOLAAL nous permet de simplifier nos démarches. »

Julie FOURNIER, responsable communication et marketing - Fruits Rouges & Co. (02)

« LE DON ALIMENTAIRE, ON LE FAIT À TOUT BOUT DE CHAMP ! »

CONTACTEZ SOLAAL : 01 53 83 47 89 • dons@solaal.org • www.solaal.org

DÉCLAREZ VOS DONS

ASSOCIATION RECONNUE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL